

Information relative aux droits de vote

28 février 2019

Droits de vote au 28 février 2019

Conformément aux articles L. 233-8 II du Code de commerce et 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et pour permettre les calculs de seuils de participation mentionnés à l'article L. 233-7^[1] du même Code, la Société informe ses actionnaires que les nombres d'actions et de droits de vote existants au 28 février 2019 sont les suivants :

| | |
|--|-------------|
| ➤ Nombre d'actions composant le capital en circulation | 257 021 105 |
| Dont : nombre de titres bénéficiant du droit de vote double | 12 551 605 |
| ➤ Nombre de titres privés du droit de vote | -3 254 222 |
| ➤ Nombre de droits de vote exerçables en assemblée générale ^[2] | 266 318 488 |

^[1] Franchissement à la hausse ou à la baisse : 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,3%, 50%, 66,6%, 90% et 95%.

^[2] A l'exclusion des actions auto-détenues.